

## ACQUÉRIR SA PETITE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE



**Antoine Guibert**  
Gérant et Directeur

### BIO EXPRESS

Ingénieur en Sciences et Technologies de l'Eau à Polytech Montpellier, **Antoine Guibert** débuta sa carrière dans le secteur des énergies fossiles (pétrole & gaz) avant d'arriver dans les énergies renouvelables en 2007.

### Sur le marché des petites centrales hydroélectriques (PCH), quelle est la place des particuliers en termes d'achat ?

A ce jour, 75 % des centrales que nous vendons sont achetées par des particuliers, bien souvent des entrepreneurs qui ont cédé leurs entreprises comptant beaucoup d'employés. Ils veulent investir dans un outil de production avec des contraintes « relativement » faibles (un seul client, peu ou pas de fournisseur, pas de stock, une visibilité long terme, peu de social). Les 25 % restants sont repris par des grands groupes internationaux, soit 22 centrales sur nos 88 dernières ventes.

### Que devient l'énergie renouvelable produite par les PCH ?

Pour les PCH, il y a deux débouchés possibles : la vente de l'énergie à EDF via les contrats d'obligation d'achat HO7 ou la vente sur le marché de gros de l'électricité (appelé communément marché libre) via Epex Spot ou EEX. Dans le premier cas, EDF sera le seul client de la PCH. Depuis octobre 2012,

nous avons assisté à la fin des anciens contrats EDF 97-07 ce qui a entraîné un chamboulement très important. En effet depuis 1956 environ, EDF avait pour obligation de racheter toute l'énergie et aujourd'hui ce n'est plus le cas. La vente sur le marché libre est par contre plus problématique avec une dizaine d'acteurs et des tarifs plus bas que ceux du contrat HO7 d'EDF. Ainsi, EDF reste l'option la plus rentable dans un contexte européen de surproduction couplée à la crise avec un prix de l'électricité en baisse (42€/MWh). Aujourd'hui très peu de producteurs hydroélectriques se tournent vers le marché libre. Le partenariat avec EDF offre une plus grande visibilité avec des contrats d'une durée de 20 ans pendant laquelle EDF a l'obligation de racheter toute votre production.

### Quelle est la démarche à suivre ?

Les acquéreurs de PCH ont deux options : acheter une centrale qui a déjà un contrat EDF ou acheter une centrale sans contrat avec l'obligation légale d'un investissement voisin de 1200€/kW. La seconde option d'un point de vue administratif et technique est très complexe et nécessite entre 12 à 24 mois de délais. Il faut prévoir un chantier conséquent sur des postes variés (génie civil, équipements électriques, turbine, conduite forcée...).

### Quels conseils donneriez-vous ?

Tout d'abord, il faut vérifier l'aspect administratif et juridique de la PCH avant d'acheter : Il s'agit du droit d'eau qui constitue l'autorisation à disposer de l'énergie produite. Il y a différents types

de droit d'eau, comme par exemple les fondés en titre, qui attestent de l'antériorité à 1789 et qui s'appliquaient aux anciens moulins. Ces droits sont inaliénables et imprescriptibles. En pratique, les PCH installées sur d'anciens moulins, scieries ou forges, ont un excellent droit d'eau à durée illimitée ce qui est un réel avantage. Ensuite, il est important de considérer l'aspect foncier, c'est-à-dire s'assurer que le terrain appartient bien à la PCH pour éviter les problèmes d'exploitation. Enfin, il y a bien sûr tout un volet technique. Parmi les composants d'une PCH, l'équipement principal est la turbine avec un prix qui peut dépasser 100 000 €. Le barrage est également un organe majeur et potentiellement coûteux. Les PCH vivent à travers les autorisations (droit d'eau et foncier) : il faut accorder autant d'importance à la partie technique qu'administrative. Le marché est en pleine mutation depuis octobre 2012 : actuellement nous avons une dizaine de ventes en cours pour les PCH ce qui est considérable pour ce marché sur lequel nous avons un recul de près de 40 ans. ■

### EN BREF

Depuis 1977, Hydro Services Consultants, repris en 2007 par Antoine Guibert & Associés et renommé **Envinergy Transactions**, est spécialisé dans la vente de centrales hydroélectriques, parcs éoliens et fermes solaires.